



## **Pincourt : Convocation – Projet de Décret, Zones inondables**

**Pincourt, le 27 juin 2019** – Le 4 juillet prochain, à 19 h, aura lieu au Château Vaudreuil, une assemblée publique portant sur **le projet de Décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables**. Ce décret vise notamment à assurer la sécurité des personnes et des biens, à favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables et à imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et de sa mise en œuvre par les municipalités.

**La Ville de Pincourt invite tous ses citoyens riverains à ladite assemblée, convoquée par le Gouvernement du Québec, le 4 juillet prochain, au Château Vaudreuil (21700, Route Transcanadienne, Vaudreuil-Dorion QC J7V 8P3).**

La Ville de Pincourt souhaite, tout comme le Gouvernement du Québec, limiter les interventions de protection des biens collectifs et individuels à sa plus simple expression tout en limitant les risques et le déploiement de mesures de sécurité exceptionnelle.

Cependant, la Ville souhaite que les interventions soient justifiées et bien planifiées pour éviter que les citoyens et la Ville ne soient lésés par des mesures d'intervention allant bien au-delà des besoins véritables. La Ville de Pincourt entend déposer un mémoire, pour exprimer son désaccord quant à la cartographie dressée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et ouvrir un dialogue constructif avec le Gouvernement du Québec, afin de trouver un terrain d'entente propice pour tous.

Lors de la séance de consultation publique du 4 juillet 2019, le Gouvernement du Québec souhaite entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de décret. De plus, il est possible de transmettre à [zis2019@mamh.gouv.qc.ca](mailto:zis2019@mamh.gouv.qc.ca) des mémoires ou des commentaires. La date limite d'envoi est fixée au 4 juillet 2019.

**Pour en savoir plus sur les zones d'intervention spéciale et le décret, visitez :**

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/inondations-printanieres-2019-zone-dintervention-speciale/>

- 30 -

**Source :**

Vicky Sauvé  
Chef de division - Communications  
514 453-8981, poste 220  
v.sauve@villepincourt.qc.ca

**Pour information :**

Michel Perrier  
Directeur général  
514 453-8981, poste 353  
m.perrier@villepincourt.qc.ca